



PROCÈS-VERBAL N°2

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 16 octobre 2025

Présent(s) : MM. Henri BOURGOGNON, Roger DANON, Roland GOURMAND, Alain ROSSET, Richard ZAVADA.

Excusé(s) : MM. Guy CHASSIGNIEU, Gérard GRANJON, Joël LAURENT, Roland LOUBEYRE, Patrick PINTI.

Assistent : M. PERRIN Jean-Philippe (Réfèrent Administratif C.R.T.I.S)

Prochaine réunion : 13 Novembre 2025

Attention les dossiers sont à retourner au plus tard le : 10 octobre 2025

Glossaire :

C.F.T.I.S : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

Dossiers envoyés C.F.T.I.S :

- L'ETRAT - OLLIERES 1- 420920101

- ARNAS - CS RUGBY - 690130301

- MONISTROL / LOIRE - MONTEIL 1- 431370101

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

VILLEBRET - STADE DE LA PONCE - NNI 33140101

Cet éclairage était classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 13/07/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 30/09/2025, et des mesures réalisées par M. Didier BERTHEAS, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Allier, le 17/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **180 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.40**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.65**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

DISTRICT CANTAL

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

APCHON - STADE MUNICIPAL - NNI 150090101

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 04/10/2020.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District du Cantal fera une visite de reclassement.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

MONTSALVY - STADE PAUL COMBOURIEU - NNI 151340101

Cet éclairage, IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 27/10/2016.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par M. Roland LOUBEYRE, Président de la C.D.T.I.S du District du Cantal, le 10/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **155 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.46**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.77**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

VELZIC - STADE LA VERNIÈRE - NNI 152520101

Cet éclairage E6 IM était classé jusqu'au 30/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie et des mesures réalisées par M. Roland LOUBEYRE, Président de la C.D.T.I.S du District du Cantal, le 30/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **161 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.51**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.72**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE L AIN

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST ANDRE DE CORCY - GYMNASSE MONT BLANC - NNI 013339901

Cette installation n'a jamais été classée.

Le C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la commune,
- du rapport de visite de M. Jean-François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 17/09/2025,
- du PV de sécurité du 03/11/2024.

La commission acte que l'aire de jeu n'a pas de tracé spécifique futsal permanent, lors de la visite.

A défaut de l'AOP spécifiant la répartition de la capacité de la tribune, la C.R.T.I.S décide d'attribuer 200 spectateurs assis en tribune, et 50 permanents. Aucun spectateur debout n'est accepté dans l'installation.

Au regard des documents transmis, sous réserve de respecter les recommandations ci-dessus, la commission classe l'installation au niveau Futsal 3, à l'échéance du 15/10/2035.

1.2 Confirmation de classement

ATTIGNAT - Stade Municipal 4 - NNI 010240104

Cette installation est classée au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du rapport des tests IN SITU initiaux du 04/10/2025, et classe l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 29/08/2035.

ST ANDRE D'HUIRIAT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 13340101

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 10/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la mairie,
- du rapport de visite de MM. Bernard BOURBON et Gérard MONTBARBON, Membres de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 08/08/2025,
- de l'AOP du 08/08/2005.

La commission recommande de modifier la main courante, au niveau des abris joueurs et délégués (Article 3.9.5.1 du règlement FFF Edition 2021).

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation, au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

VIRIEU LE GRAND - STADE DU COLOMBIER 1 - NNI 14520101

Cette installation était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 01/07/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la mairie,
- du rapport de visite de MM. JANNET Jean-François et Georges BAILLET, Président et Membre de la C.D.T.I.S du District de l'Ain,
- de l'AOP, du 14/04/2015.

La commission acte une non conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11 (Rappel de la réglementation : 2.44 m).

La commission recommande de compléter les mains courantes par endroit, et de les prolonger au niveau des lignes de buts à 11, afin d'interdire le passage des spectateurs, derrière les buts.

Au regard des éléments transmis, sous réserve de lever la non conformité sur les hauteurs des buts à 11, avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST NIZIER LE DESERT - STADE MUNICIPAL - NNI 13810101

Cette installation de FOOT à 11 a été retirée du classement.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la mairie,
- du rapport de visite de M. Jean-François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 17 septembre 2025.

La commission acte que le terrain de FOOT à 11, a été transformé en deux terrains de Foot réduit.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau FOOT A8, à l'échéance du 16/10/2035.

PONCIN - STADE DES TERRES D' AIN - NNI 13030101

Cette installation, clôturée, a été classée au niveau T5 PN à l'échéance du 14/02/2024, puis mise au statut travaux, à l'échéance du 15/02/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la mairie,
- du rapport de visite de M. Jean-François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 07/10/2025,
- de l'AOP, du 07/02/2013.

La commission recommande de protéger les abris joueurs conformément à la réglementation FFF, Edition 2021 (Article 6.9.3.1).

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

VILLARS LES DOMBES - STADE CÉCILE ET RENÉ MARTIN 2 - NNI 14430102

Cette installation est classée au niveau T6 S, à l'échéance du 15/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 11/09/2025,

- du rapport de visite de M. Jean-François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 11/09/2025,
- de l'AOP, du 08/04/2015.

La commission demande que soit retirée la bordure derrière le but à 11 côté ouest, avant la programmation de la prochaine compétition.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 S, à l'échéance du 16/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GROSLEE ST BENOIT - STADE DE GROSLÉE - NNI 13380101

Cet éclairage IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 17/05/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par MM. Jean-François JANNET et Georges BAILLET, Président et membre de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 25/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **132 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.41**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.62**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

PONCIN - STADE DES TERRES D' AIN - NNI 13030101

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. JEANNET Jean François, Président de la C.D.T.I.S du District de l' Ain, le 06/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **76 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.42**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.54**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

LAIZ - COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE - NNI 12030101

Cet éclairage est classé au niveau E5 LED, à l'échéance du 01/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Jean François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain, le 10/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **214 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.59**

- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.79**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

MANZIAT - STADE DE LA CHASSAGNE 2 - NNI 12310102

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot reprend sa décision du 18/09/2025 et rappelle les mesures réalisées par le M. Jean-François JANNET, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Ain.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **124 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.49**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.74**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 LED, à l'échéance du 18/09/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

HUEZ - JEAN RACZ - NNI 381919901

Ce gymnase n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement initial de la mairie, le 23/09/2025,
- de la visite de M. Guy CHASSIGNEU, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Isère, le 07/10/2025,
- de l'AOP, et du plan du gymnase.

La commission acte une non conformité majeure concernant la zone de sécurité derrière un but.

Au regard des documents transmis, par application du règlement FUTSAL, la commission ne classe pas ce gymnase pour la pratique du FUTSAL. Aucune compétition de FUTSAL ne peut être programmée.

1.2 Confirmation de classement

GONCELIN - COMPLEXE SPORTIF - NNI 381810201

Cette installation était classée au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 17/10/2025, dans l'attente du rapport des tests IN SITU de suivi.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du rapport des tests IN SITU, du 07/10/2025, et classe l'installation au niveau T4 SYN, à l'échéance du 11/04/2034.

ECHIROLLES - GYMNASE PABLO PICASSO - NNI 381519902

Cette installation, non clôturée, classée Futsal 4 jusqu'au 24/12/2034 .

Le C.R.T.I.S de la LAuRAFoot reprend connaissance de sa décision de décembre 2024 :

- de la demande de classement en Futsal 3 de la commune,
- du rapport de contrevisite, de M. Roland GOURMAND, Référent C.R.T.I.S, le 14/10/2025,
- du PV de sécurité du 07/11/2019.

La commission note que l'aire de jeu n'a pas de tracé spécifique futsal permanent, lors de la visite.

Une non conformité majeure a été notée pour un classement Futsal 3, absence de vestiaire d'arbitre.

La commission note que la commune va étudier la possibilité de rajouter un vestiaire arbitre dans l'installation

A défaut de l'AOP spécifiant la répartition de la capacité de la tribune, la C.R.T.I.S décide d'attribuer 150 spectateurs assis en tribune et 45 spectateurs debout de chaque coté de la tribune pour un total de 240 spectateurs, et 50 permanents.

Au regard des documents transmis, sous réserve de respecter les recommandations ci-dessus, la commission confirme l'installation au niveau Futsal 4, à l'échéance du 16/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

SICCIEU ST JULIEN CARISIEU - STADE MUNICIPAL - NNI 384880101

Cette installation, non entièrement clôturée, est retirée du classement.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la mairie,
- du rapport de visite de M. Guy CHASSIGNEU, Président de la C.D.T.I.S du District de l'Isère, le 19/09/2025,
- de l'AOP du 02/12/2011.

La commission acte quatre non conformités majeures, au niveau des zones de sécurité des 2 lignes de touches, et des 2 lignes de buts.

La commission recommande de changer les buts à 11, non conformes sur leur hauteur (Règlementation FFF Edition 2021 : 2.44 m), équipés de crochets.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le retrait de classement, dans l'attente de la levée des quatre non conformités majeures. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

MEYRIEU LES ETANGS - STADE MUNICIPAL - NNI 382310101

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 05/10/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La municipalité ne souhaite pas un renouvellement de classement pour l'instant.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de l'Isère fera une visite de reclassement.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CROLLES - STADE DE LA DENT 2 - NNI 381400102

Cet éclairage LED, neuf, a fait l'objet d'un APE (18/09/2025).

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie, le 03/09/2025, et des mesures réalisées par M. Baldino CATALDO, Membre de la C.D.T.I.S du District de l'Isère, le 08/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **152 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.54**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.75**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

DOMARIN - STADE MUNICIPAL - NNI 381490101

Cette installation d'éclairage est classé E6 IM jusqu'au 27/09/2023.

La C.R.T.I.S de la LAuraFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2025 pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **29/02/2024**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 65 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Positionner à **5.5 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **17.5 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **66.3°**
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs **1510 W** et 4 projecteurs de **1010 W**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **45.4**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des mesures réalisées par le M. Jean Francois TOUILLON , Membre de la C.D.T.I.S du District de l' Isère, le 02/10/2025 :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **186 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,53**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,73**

La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E6 LED.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST DIDIER DE LA TOUR - STADE MUNICIPAL - NNI 383810101

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation, en date du 07/10/2025, pour un niveau **E7 LED**.
- Une étude photométrique en date du **18/07/2025**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 57 m**
- Implantation : latérale 2 x 4 mâts **symétriques**. Position **3 m** de la ligne de touche, et **11 / 37 / 35 / 8.5 m**, de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **12 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **< 70°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs** de **825 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = Non défini.

- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **110** Lux
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,54**.
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,72**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité de la résistance, et de la tenue mécanique des supports, est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ST HAON LE VIEUX - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 422330101

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de changement de classement de la mairie, le 12/09/2025,
- du rapport de visite de M. Serge FOURNY, Membre de la C.D.T.I.S du District de la Loire, le 12/09/2025,
- du plan du terrain,
- du plan des vestiaires,
- de l'AOP, du 29/06/2012.

La commission acte que les vestiaires sont neufs.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

PLANFOY - STADE LE VIGNOLET - NNI 421720101

Cette installation a été retirée du classement, à l'échéance du 31/03/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la mairie, le 26/08/2025,
- de la visite de M. Christian THETIER, Président de la C.D.T.I.S du District de la Loire, le 18/09/2025,
- de l'AOP du 19/09/2029.

La commission prend acte du courrier d'engagement de Monsieur le Maire, sur le respect de la réglementation de FFF de 2021, concernant le respect des zones de sécurité, toujours conformes à chaque traçage du terrain.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

ST ETIENNE - STADE PEYRARD - NNI 422181401

Cette installation, non clôturée, a été retirée du classement. Le revêtement synthétique a été changé. L'installation est mise à disposition, le 20/05/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement initial de l'installation, le 20/05/2025,
- du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 20/05/2025,
- du plan de l'aire de jeu,
- du plan des vestiaires,

- de l'AOP,
- Des tests IN SITU initiaux.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 SYN, à l'échéance du 20/05/2035.

CHEVRIERES - STADE DES NOYERS 1 - NNI 420620101

Cette installation, clôturée, a été classée au niveau T5 PN, puis retirée du classement dans l'attente de la réalisation de travaux sur la pelouse.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la municipalité, et des visites de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, les 11/05/2025 et 09/10/2025.

La commission acte que les buts à 11 sont neufs, et que toutes les non conformités majeures concernant les zones de sécurité, ont été levées.

Compte tenu de la configuration de l'installation, l'accueil des spectateurs ne peut se faire que derrière la main courante, le long de la ligne de touche, du côté des vestiaires.

La commission recommande de réhabiliter les abris des joueurs et des délégués.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation, au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

THIZY LES BOURGS - STADE LOUIS CHATELUS 2 - NNI 690250102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025, pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **14/11/2024**, de ECLATEC.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Position **2,80 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **18,2 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **68°**
- Nombre total de projecteurs : **4 + 8 projecteurs 515 et 1500 W LED**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **45**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **182 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,84**

> U2h (EhMini/EhMoy) : **0,78**

> Points bis : **NC**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ, soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VILLARGONDRAN - STADE LA MISTROLETTE - NNI 733200101

Cette installation, non entièrement clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/05/2032.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique. L'installation, dans sa version SYN, a été mise à disposition le 24/09/2025.

La commission prend connaissance :

- de la demande de classement initial de la mairie,
- du rapport de visite de M. Christophe VALENTINO, Président de la C.D.T.I.S du District de Savoie, le 24/09/2025,
- de l'AOP du 24/09/2024.

La commission acte que l'ensemble du site n'est pas entièrement clôturé. Dans l'attente de la réalisation de nouveaux vestiaires, projet abordé lors de la visite, la commission demande, après avis favorable de la municipalité, que soit mise en place l'action suivante, pour lever la non conformité. *"A chaque compétition, il est demandé de mettre en place un couloir de protection, avec des barrières HERAS, entre l'aire de jeu et l'entrée des vestiaires (largeur 2 m). Cette protection s'effectuera par ces moyens matériels adaptés, avec, en complément des moyens humains (délégués, responsable sécurité). Ce dispositif sera organisé sous la responsabilité du club organisateur, la municipalité s'engageant à mettre à disposition de façon permanente les barrières HERAS"*

Au regard des documents transmis et de l'application des recommandations, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux.

CHAMBERY - STADE BOUTRON - NNI 730650601

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de M. Christophe VALENTINO, Président de la C.D.T.I.S du District de Savoie, afin de prolonger d'un an le statut "Travaux" pour l'installation, dans l'attente de la mise en place d'un revêtement synthétique neuf.

Au regard du rapport des tests IN SITU de suivi, du 28/04/2025, et de la visite du site par M. VALENTINO Christophe, le 15/10/2025, la commission prolonge le classement travaux à l'échéance du 30/06/2026. Ce classement permet la programmation de compétitions du niveau T5 SYN.

1.3 Changement de niveau de classement

GRIGNON - STADE DE NEVEAU 2 - NNI 731300102

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. Elle n'est utilisée que pour les entraînements.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de la Savoie fera une visite de reclassement.

STE HELENE SUR ISERE - STADE DU VERNAY - NNI 732410101

Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 21/09/2023.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la réalisation d'un nouvel ensemble vestiaires,
- de la demande de changement de niveau de classement de la mairie, le 07/10/2025,
- du rapport de visite de M. Denis CRESTEE, Membre de la C.D.T.I.S du District de Savoie, le 21/08/2025,
- de l'AOP du 28/09/2011.

La commission acte que l'installation n'est pas entièrement clôturée.

Au regard des documents transmis la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035. La commission recommande de clôturer entièrement l'installation, ce qui permettrait de la classer à un niveau T5 PN, voir T4 PN, sous réserve de respecter l'ensemble des articles du règlement FFF de 2021.

MONTMELIAN - STADE DES ILES - NNI 731710102

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot reprend la décision de classement du 17/03/2025, et prend connaissance du rapport des tests IN SITU initiaux et du projet de clôture de l'installation.

La commission a validé le projet par courriel, le 02/10/2025.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau "Travaux", à l'échéance du 30/06/2026. Ce statut permet l'organisation de compétitions du niveau de classement T5 SYN.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

VILLARGONDRAN - STADE LA MISTROLETTE - NNI 733200101

Cette installation d'éclairage est classé E6 IM jusqu'au 12/06/2026.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025 pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **08/02/2025**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 60 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Positionner à **6 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.

- Hauteur minimale de feu : **18 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **66.°**
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs **1500 W**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **44.6**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des mesures réalisées par le M. Christophe VALENTINO , Président de la C.D.T.I.S du District de la SAVOIE, le 24/09/2025 :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **156 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,52**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,74**

La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E6 LED.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

YENNE - STADE CHARLES BURDINAT - NNI 733300101

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation, en date du 16/09/2025, pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **31/07/2025**, de **ECLATEC**.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts **symétriques**. Position **7.5 m** de la ligne de touche, et **20 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **22 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **67.1°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs de 1760 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) **70**.
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **46**
- Facteur de maintenance : **1**.
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **178 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,53**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,82**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité de la résistance, et de la tenue mécanique des supports, est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

TERNAY - COMPLEXE SPORTIF DU DEVES - NNI 692970101

Cette installation, clôturée, en revêtement synthétique, a été mise à disposition le 26/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable, pour un niveau T5 SYN.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la mairie,
- du rapport de visite de MM. Henri BOURGOGNON et Patrick PINTI, Présidents C.R.T.I.S et C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, le 26/09/2025,
- du plan du terrain.

La commission rappelle que les tests IN SITU initiaux doivent être réalisés dans les six mois, après la mise à disposition de l'installation.

Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

ST PRIEST - STADE ARMAND YAGHLIAN 2 - NNI 692900502

Cette installation était classée au niveau T4 SYN, à l'échéance du 29/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot demande que lui soit transmis le rapport des tests IN SITU de suivi, obligatoire à l'échéance des 10 ans.

Dans l'attente de la réception du rapport de tests avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

MEYS - STADE MUNICIPAL - NNI 691320101

Cette installation, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/07/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du rapport de visite de M. Patrick PINTI, Président de la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, et acte que l'ensemble des zones de sécurité de l'aire de jeu ont été mise aux normes (> 2.5 m).

Au regard des informations transmises, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T6 PN.

FEYZIN - STADE JEAN BOUIN 2 - NNI 692760102

Cette installation était classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 18/06/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot demande que lui soit transmis le rapport des tests IN SITU de suivi, obligatoire à l'échéance des 10 ans.

Dans l'attente de la réception du rapport de tests avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026. Sans les tests IN SITU, l'installation sera retirée du classement.

1.3 Changement de niveau de classement

LYON - STADE DU CLOS LAYAT 4 - NNI 693880104

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 30/11/2025.

Cette installation correspond au terrain **numéro 3**, du site Clos Layat.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte que cette installation n'est plus utilisée en compétition et qu'elle ne sert qu'aux entraînements.

Cette installation présente la spécificité d'avoir 2 * 2 cages fixes sur les lignes de touches, sans possibilité de les sortir des fourreaux. C'est une non conformité majeure pour la pratique du FOOT à 11.

Au regard des informations transmises et en accord avec la municipalité (communication du 08/10/2025), l'installation est retirée du classement et sera limitée aux entraînements sans possibilité de programmer des compétitions.

VILLEURBANNE - STADE LÉON DUFES 2 - NNI 692660802

Cette installation a été classée au niveau T7 S, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône fera une visite de reclassement.

VILLEURBANNE - STADE DE L' INSA 2 - NNI 692661402

Cette installation a été classée au niveau T7 N, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

L'installation est en configuration Rugby.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône fera une visite de reclassement.

LIERGUES - STADE DE L' ÉCLAIR - NNI 691140201

Cette installation, clôturée, mise à disposition le 25/09/2015, était classée au niveau T6 SYN, à l'échéance du 25/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la mairie,

- du rapport de visite de MM. Henri BOURGOGNON et Patrick PINTI, Présidents C.R.T.I.S et C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, le 24/09/2025,
- du plan du terrain.

La commission rappelle que les tests IN SITU de suivi doivent être réalisés dans les six mois, après la date d'échéance du classement.

Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des tests IN SITU de suivi, avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T6 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

VAULX EN VELIN - GYMNASE LES NOIRETTES - NNI 692569904

Pour donner suite à la visite de M. Patrick PINTI, Président de la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, le 19/12/2024, la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a retiré le gymnase du classement (non conformité majeure d'une zone de sécurité derrière une ligne de but).

La commission prend connaissance de photos transmises par le club montrant que le mur d'escalade derrière la ligne de but a été enlevé pendant la pause estivale. La non conformité majeure est levée.

La commission reprend la recommandation de la C.D.T.I.S et limite la capacité spectateur du gymnase à 25.

Au regard des documents transmis, sous réserve de respecter la capacité spectateurs de 25, la commission classe le gymnase au niveau FUTSAL 4, à l'échéance du 16/10/2035.

VILLEURBANNE - STADE BONNETERRE - NNI 692661701

Cette installation a été classée au niveau T7 N, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône fera une visite de reclassement.

CHARENTAY - STADE MUNICIPAL - NNI 690450101

Cette installation, clôturée, a été classée au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026, dans l'attente du rapport des tests IN SITU initiaux.

La commission prend connaissance que l'emplacement des spectateurs est limité, derrière la main courante, du côté des vestiaires. Aucun spectateur n'est admis derrière la ligne de but, côté ouest, entre la main courante et le grillage de 2 m (Courrier du SISOC, du 14/10/2025).

Au regard du document transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, dans l'attente des tests IN SITU initiaux, à l'échéance du 18/03/2026.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHARENTAY - STADE MUNICIPAL - NNI 690450101

Cet éclairage, LED, est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable, pour un niveau E6 LED.

La commission prend connaissance des mesures réalisées par M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 16/10/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **174 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.41**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.66**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

ST LAURENT DE CHAMOUSSET - STADE DE LA BATIE 1 - NNI 692200101

Cet éclairage est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de l'étude photométrique du 12/01/2024 et des mesures réalisées par M. Patrick PINTI, Président de la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, le 18/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **150 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.41**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.63**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

TERNAND - STADE MUNICIPAL - NNI 692450101

Cet éclairage, neuf, n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable, pour un niveau E6 LED.

La commission prend connaissance des mesures réalisées par M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 24/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **151 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.51**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.70**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

CHASSELAY - STADE LUDOVIC GIULY 1 - NNI 690490101

Cet éclairage, était classé E4 LED, à l'échéance du 16/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Gérard GRANJON, Membre de la C.R.T.I.S, le 15/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **448 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.67**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.84**
- Points Bis : **Conformes**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E4 LED, à l'échéance du 16/10/2027.

NEUVILLE SUR SAONE - STADE JEAN OBOUSSIER 1 - NNI 691430101

Cet éclairage était classé E5 IM, à l'échéance du 21/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Gérard GRANJON, Membre de la C.R.T.I.S, le 25/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **237 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.51**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.66**
- Points Bis : **Conformes**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

NEUVILLE SUR SAONE - STADE JEAN OBOUSSIER 2 - NNI 691430102

Cet éclairage était classé E6 IM, à l'échéance du 21/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Gérard GRANJON, Membre de la C.R.T.I.S, le 25/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **144 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.45**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.77**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

LYON - STADE DE BALMONT - NNI 693891001

Cet éclairage, classé E4 IM, à l'échéance du 10/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Gérard GRANJON, Membre de la C.R.T.I.S, le 02/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **324 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.73**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.85**
- Points Bis : **Conformes**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E4 IM, à l'échéance du 16/10/2026.

GLEIZE - STADE PIERRE MONTMARTIN - NNI 690920101

Cet éclairage, classé E4 IM, à l'échéance du 09/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Gérard GRANJON, Membre de la C.R.T.I.S, le 02/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **321 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.71**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.86**
- Points Bis : **Conformes**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E4 IM, à l'échéance du 16/10/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

BRUSSIEU - STADE INTERCOMMUNAL GIRAUDIÈRE - NNI 690210201

Cet éclairage, classé E7 LED, a été réglé, comme préconisé par la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Patrick PINTI, Président de la C.D.T.I.S du District de Lyon et du Rhône, le 18/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **154 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.52**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.78**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ROIFFIEUX - STADE DE LA GARDE 1 - NNI 71970101

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, du 19/09/2025.

La commission acte que l'ensemble des réserves est levé, et confirme le classement de l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 17/01/2035.

AOUSTE SUR SYE - STADE BUISSON - NNI 260110101

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de confirmation de classement de la municipalité,
- du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 11/09/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, avec la capacité d'accueil de l'installation.

La commission recommande de recouvrir de gazon synthétique, 2 chambres d'électrovannes, et 2 grilles d'évacuation des eaux pluviales.

La commission recommande de changer les buts à 11, équipés de crochets.

Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir une AOP avant le 31/12/2025, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

CHAROLS - STADE MUNICIPAL - NNI 260780101

Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, 30/09/2025.

La commission acte que l'installation n'est utilisée qu'en Football réduit (pas de buts à 11, pas de tracés à 11).

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau FOOT A8, à l'échéance du 16/10/2035. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions de FOOT à 11.

1.3 Changement de niveau de classement

ST PAUL TROIS CHATEAUX - STADE DES ARCHIVAUX - NNI 263240201

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.

CORNAS - STADE DES LACS - NNI 70700102

Cette installation, entièrement clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 03/04/2028.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité,
- du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 18/09/2025,
- de l'AOP, du 30/03/2018.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

ST JEAN EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263070101

Cette installation est classée au niveau FOOT A8 SYN, à l'échéance du 14/11/2026.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte que l'installation est tracée en FOOT à 11.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité et le rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 SYN, à l'échéance du 11/07/2031.

MONTPEZAT SOUS BAUZON - STADE COMMUNAL - NNI 71610101

Cette installation a été classée au niveau T7 N, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.

ST ETIENNE DE FONTBELLON - STADE DU COLOMBIER - NNI 72310101

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 29/07/2034.

La C.F.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de niveau de classement de l'installation, de T5 SYN, à T3 SYN (30/01/2025).

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend acte que la partie vestiaires a été modifiée (Rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 19/09/2025). La liaison sécurisée entre l'aire de jeu et les vestiaires, n'est pas réalisée.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN, à l'échéance du 29/07/2034.

ST BARTHELEMY GROZON - STADE COMMUNAL - NNI 72160101

Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/11/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la mairie,
- du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025,
- de l'AAC, du 16/09/2025.

La commission recommande de changer les buts à 11.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation, au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

LES GRANGES GONTARDES - STADE JEAN PIERRE DURAND - NNI 261450101

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 10/07/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOURG LES VALENCE - STADE LES COMBEAUX - NNI 260580301

Cet éclairage LED est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour un niveau E6 LED (24/09/2025).

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **154 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.44**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.65**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

MONTELIMAR - STADE DE L' HIPPODROME 1 - NNI 261980201

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement initial du propriétaire de l'installation, en date du 30/09/2025, pour un niveau **E5 LED**.
- Une étude photométrique en date du **20/03/202**, de ECLATEC.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Positionner à **5.5 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **19 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **69.1°**
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs **1505 W** et 4 projecteurs de **1010 W**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **44**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **251 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,51**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,76**

La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

MONTELIMAR - STADE BAGATELLE - NNI 261980301

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement initial par le propriétaire de l'installation, en date du 30/09/2025, pour un niveau **E5 LED**.
- Une étude photométrique en date du **20/03/2025** , de ECLATEC.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques** . Positionner à **5.5 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **19 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **69.1°**
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs **1505 W** et 4 projecteurs de **1010 W**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **44**
- Facteur de maintenance : **1**

- Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **250** Lux
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,53**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,79**

La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.2 Confirmation de classement

SOYONS - STADE MUNICIPAL - NNI 73160101

Cet éclairage était classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 02/08/2019.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation, de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 29/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **136 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.41**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.60**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3 - NNI 73240103

Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 17/11/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **156 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.44**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.64**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER - NNI 71860101

Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 21/09/2025, avec une valeur moyenne limite de 120 Lux.

La commission a donné un APE pour un éclairage neuf, niveau E6 LED, qui sera installé en fin d'année 2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **112 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.42**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.77**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 16/10/2027.
2.3 Changement de niveau de classement

CHABEUIL - STADE GASTON BARDE 2 - NNI 260640101

Cet éclairage LED est neuf (étude photométrique ZUMBOTEL du 03/05/2023).

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **166 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.43**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.64**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.4 Avis préalable

PONT DE L ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ DESPESSE1 - NNI 262500101

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation, en date du 24/09/2025, pour un niveau **E5 LED**.
- Une étude photométrique en date du **23/09/2025**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**.
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts **symétriques**. Position **6.5 m** de la ligne de touche, et **16.5 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **18 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **67.5°**
- Nombre total de projecteurs : **12** projecteurs de **1500 W** et **4** de **1000 W**.
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **47.2**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **271 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,58**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,80**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité de la résistance, et de la tenue mécanique des supports, est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

SATILLIEU - STADE JEAN KERLIDOU - NNI 73090101

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025 pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **02/06/2025**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 61 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Position **5 m** de la ligne de touche, et **16 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **18 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **60.2°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs 1500 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **45.7**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **173 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,56**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,77**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

ROCHEMAURE - Stade Roselyne Et Jean Pierre Laulagnet - NNI 71910101

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025, pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **12/09/2025**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **104 m x 70 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts **symétriques**. Position **5 m** de la ligne de touche, et **18.5 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **16 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **67.2°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs 1500 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **49.7**
- Facteur de maintenance : **1**

- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **156** Lux
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,50**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,75**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

La C.D.T.I.S de Drôme Ardèche a validé une aire de jeu de 104 m * 68 m, lors de sa dernière visite.

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

SAUGUES - GYMNASE DE SAUGUES - NNI 432349901

Cette installation n'a jamais été classée.

Le C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- de la demande de classement de la commune,
- du rapport de visite de M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 30/09/2025.

La commission note que l'aire de jeu a un tracé spécifique futsal permanent, lors de la visite.

A défaut de l'AOP spécifiant la répartition de la capacité de la tribune, la C.R.T.I.S décide d'attribuer 300 spectateurs assis en tribune, et 50 permanents. Aucun spectateur debout n'est accepté dans l'installation.

Au regard des documents transmis, sous réserve de respecter les recommandations ci-dessus, la commission classe l'installation au niveau Futsal 4, à l'échéance du 15/10/2035.

1.2 Confirmation de classement

GRAZAC - STADE JEAN DELORME - NNI 431020101

Cette installation était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 06/06/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation, et du rapport de visite de M. Jean-Claude THIOLIERE, Membre de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 16/09/2025.

La commission prend acte du courriel de la mairie du 15/10/2025, et acte que les non-conformités majeures, des zones de sécurité, le long des lignes de touche, ont été levées.

La commission recommande une visite additionnelle afin de bien vérifier la clôture de l'installation.

Au regard des documents transmis et de bien valider la clôture de l'installation, la commission prononce le classement au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

BAS EN BASSET - STADE DE LA FRANCE 2 - NNI 430200202

Cette installation a été classée au niveau "Travaux", à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire fera une visite de reclassement.

VILLENEUVE D ALLIER - STADE DE LA VIALETTE - NNI 432640101

Cette installation, non clôturée, a été classée au niveau T6 PN, sans visite, à l'échéance du 07/07/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Dominique CHALLET, Membre de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 01/10/2025.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

STE SIGOLENE - COMPLEXE SPORTIF LUCIEN GROUSSON - NNI 432240102

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Jean-Claude THIOLIERE, Membre de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 23/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **148 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.20**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.51**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.D.T.I.S recommande un réglage de l'éclairage afin d'améliorer les coefficients d'uniformité.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.

POLIGNAC - STADE VICTOR REIGNIER 2 - NNI 431520102

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 29/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **102 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.22**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.41**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.D.T.I.S recommande un réglage de l'éclairage afin d'améliorer les coefficients d'uniformité.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.

GRAZAC - STADE JEAN DELORME - NNI 431020101

Cet éclairage LED est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie, le 03/09/2025, et des mesures réalisées par M. Jean-Claude THIOLIERE, Membre de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 16/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **154 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.44**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.61**

La commission demande que lui soit envoyée l'étude photométrique.

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

SAUGUES - GYMNASSE DE SAUGUES - NNI 432349901

Cet éclairage n'a jamais été classé;

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 29/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **79 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.37**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.53**

La C.R.T.I.S ne peut pas classer cet éclairage; la valeur moyenne obtenue est trop faible.

VENTEUGES - STADE MUNICIPAL - NNI 432560101

Cet éclairage IM n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 03/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **126 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.26**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.48**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. Un réglage permettrait d'améliorer les coefficients U1h et U2h, avec un meilleur éclairage au niveau des cages à 11.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.

ARAULES - STADE MUNICIPAL - NNI 430070101

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 01/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **61 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.15**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.34**

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau EE IM. Cet éclairage, d'entraînement, ne peut pas être utilisé en compétition.

DUNIERES - STADE DUFAURE DE CITRES2 - NNI 430870102

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial et des mesures réalisées par le M. Jean Claude THIOLIERE , Membre de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 22/09/2025.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 22/09/2025 pour un niveau **E5 LED**.
- Une étude photométrique en date du **03/11/2023**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **105 m x 68 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 tapis **symétriques**. Position **15 m** de la ligne de touche, et **18 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **23 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **69.1°**
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs **1500 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **45.2**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des mesures réalisées par le M. Jean Claude THIOLIERE , Membre de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 22/09/2025 :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **251 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,58**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,79**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

SAUGUES - COMPLEXE SPORTIF DE LA SEUGE 1 - NNI 432340101

Cet éclairage n'a jamais été classé;

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 29/09/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **58 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.08**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.19**

La C.R.T.I.S classe cet éclairage au niveau E Entraînement.

COUBON - STADE DE LA DARNE - NNI 430780101

Cet éclairage, IM, n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 16/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **56 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.16**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.37**

La commission classe cet éclairage au niveau E Entraînement.

La commission prend acte du projet de réalisation d'un nouvel éclairage avec des projecteurs LED.

ST PIERRE EYNAC - STADE JACQUES GIMBERT - NNI 432180101

Cet éclairage LED est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 06/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **115 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.39**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.64**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La commission demande que lui soit envoyée l'étude photométrique.

La C.D.T.I.S recommande un réglage de l'éclairage afin d'améliorer son uniformité.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 LED, à l'échéance du 18/09/2029.

CAYRES - STADE MUNICIPAL - NNI 430420101

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 07/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **42 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.05**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.14**

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau EE IM. Cet éclairage, d'entraînement, ne peut pas être utilisé en compétition.

VIEILLE BRIOUDE - STADE SIMONE GARNIER - NNI 432620101

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 15/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **97 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.44**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.61**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.

BEAUX - STADE AIMÉ JACQUET - NNI 430240101

Cet éclairage, IM, n'est pas classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Michel MARTIN, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Loire, le 16/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **78 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.23**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.44**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.D.T.I.S recommande un réglage de l'éclairage afin d'améliorer son uniformité.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 IM, à l'échéance du 18/09/2027.

2.2 Confirmation de classement

ST JUST MALMONT - STADE JEANNOT BRUNON - NNI 432050102

Cet éclairage, LED, est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par MM. Jean Claude THIOLIERE et Michel MOURIER, Membres de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 02/10/2025 :

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **158 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.45**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.62**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

ST VICTOR MALESCOURS - Joseph ChampaverT - NNI 432270101

Cet éclairage était classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 18/08/2023.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie et des mesures réalisées par MM. THIOLIERE Jean Claude et MOURIER Michel, Membres de la C.D.T.I.S du District de la Haute Loire, le 08/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **175 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.48**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.66**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 IM, à l'échéance du 16/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

VERGONGHEON - STADE JOSEPH PELISSERO 2 - NNI 432580102

Cette installation n'a pas d'éclairage classé.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation, en date du 24/09/2025, pour un niveau **E7 LED**.
- Une étude photométrique en date du **18/02/2025**, de CEPHEE.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 65 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts non **symétriques**. Position **3.5 m et 5.5 m** de la ligne de touche, et de **14 m à 19 m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **15 m et 16.5 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **< 70°**
- Nombre total de projecteurs : **4 projecteurs** de **1500 W** et **4** de **775 W**.
- Température de couleur (k) : **5000 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **48**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **110 Lux**.
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,45**.
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,69**.

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité de la résistance, et de la tenue mécanique des supports, est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

VERGONGHEON - STADE JOSEPH PELISSERO 1 - NNI 432580101

Cette installation avait un éclairage classé E6 IM, à l'échéance du 16/10/2024.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation, en date du 24/09/2025, pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **18/02/2025**, de CEPHEE.
- Dimension de l'aire de jeu : **100 m x 65 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts presque **symétriques**. Position **6 m**, de la ligne de touche, et de **17 m à 19 m**, de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **18 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **< 70°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs** de **1623 W**.
- Température de couleur (k) : **5000 k**.
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = **45**
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **169 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,68**

> U2h (EhMini/EhMoy) : **0,79**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité de la résistance, et de la tenue mécanique des supports, est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

THOIRY - JEAN CORCELLE 3 - NNI 014190103

Cette installation, en revêtement synthétique, est neuve.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public.

Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau A8 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

1.2 Confirmation de classement

EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 2 - NNI 741190102

Cette installation était classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 28/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

- du changement de revêtement synthétique,
- de la demande de confirmation de classement de la mairie,
- du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 13/10/2025.

La commission acte que l'aire de jeu est entièrement clôturée, dans un site clôturé.

La commission acte que les cages rabattables neuves seront installées ultérieurement.

Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir le rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la Mairie et du rapport de visite de MM. Roland GOURMAND, Alain ROSSET et Henri BOURGOGNON, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11.

La commission recommande de tracer la zone technique en pointillé.

La commission demande que lui soit transmise une Autorisation d'Ouverture au Public, indiquant la capacité spectateurs.

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs de buts avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

ARMOY - STADE DES PINS - NNI 740200101

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 20/01/2025. Cette installation n'est utilisée que pour les entraînements du club.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie et du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11.

La commission recommande de changer les buts à 11, non conformes (crochets) et anciens.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

SEYNOD - STADE DE VIEUGY 2 - NNI 742680202

Cette installation est classée au niveau T4 SYN, à l'échéance du 22/09/2028. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 24/09/2025.

La commission prend connaissance :

- de la demande de classement initial de la mairie,
- du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 01/10/2025,
- de L'AOP, du 12/04/2016.

La commission recommande de modifier la main courante derrière les abris conformément à l'article 3.9.5.1 de la réglementation des terrains, Edition 2021.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 01/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

THONON LES BAINS - Stade St Disdille 4 - NNI 742810202

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 22/05/2024.

A ce jour, aucune compétition de Football à 11 n'est programmée sur cette installation (confirmation de la mairie, le 09/10/2025).

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

GAILLARD - STADE SALVATORE MAZZÉO 2 - NNI 741330102

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 11/09/2029. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Installation favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 17/03/2025.

La commission prend connaissance :

- de la mise à disposition de l'installation, le 03/10/2025,
- de la demande de classement initial de la mairie,
- du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex,
- de l'AOP.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

PUBLIER - STADE MUNICIPAL - NNI 742180103

Cette installation était classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 29/10/2022.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation, de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'installation est bien tracée, avec les quatre zones de sécurité conformes.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau A8 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 3 - NNI 10710103

Cette installation a été classée au niveau T7 S, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission a pris connaissance d'un projet de changement de revêtement, de stabilisé, à pelouse naturelle.

Au regard des informations disponibles, la commission classe l'installation au niveau "Travaux". Ce statut ne permet pas la programmation de compétition.

Dès lors que le dossier projet sera instruit, à la demande de la municipalité, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex transmettra une demande d'avis préalable, étape nécessaire de validation, avant la visite de classement.

CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 2 - NNI 10710102

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission prend connaissance que seul le terrain stabilisé sera réhabilité en terrain pelouse.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

CROZET - STADE MUNICIPAL - NNI 11350101

Cette installation est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 14/03/2026.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des non conformités majeures de cette installation, et en accord avec la municipalité, la retire du classement, à l'échéance du 30/06/2026. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

Dès la levée des non conformités, le District de Haute Savoie de Pays de Gex fera une visite de classement.

THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 20/04/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable installation, pour la mise en place d'un revêtement synthétique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation, de la mairie et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public.

Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.

ALBY SUR CHERAN - STADE RENÉ LONG - NNI 740020201

Cette installation était classée au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/11/2024, dans l'attente du rapport des tests IN SITU, de suivi, obligatoire à l'échéance des 10 ans.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte n'avoir jamais reçu le rapport des tests IN SITU de suivi, et conformément à la décision du 16/05/2024, retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

1.4 Avis préalable

EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 3 - NNI 741190103

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'ensemble des zones de sécurité est conforme et qu'un projet de transformation de l'aire de jeu est prévue à partir de Juillet 2026.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau travaux. Des compétitions de niveau T7 PN pourront être programmées.

La commission traitera l'avis préalable ultérieurement.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102

Cet éclairage LED est neuf.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable le 16/09/2024.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, 09/10/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **273 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.51**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.73**
- Points Bis : **Conformes**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 09/10/2029.

2.4 Avis préalable

BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101

Cette installation a un éclairage classé E6 IM.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025, pour un niveau **E6 LED**.
- Une étude photométrique en date du **17/12/2024**, de SIGNIFY.
- Dimension de l'aire de jeu : **109 m x 55 m**
- Implantation : latérale 2 x 2 mâts **symétriques**. Position **5 m** de la ligne de touche, et **18. m** de la ligne de but.
- Hauteur minimale de feu : **18 m**
- Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : **<70°**
- Nombre total de projecteurs : **8 projecteurs 1500 W**
- Température de couleur (k) : **5700 k**
- Indice de rendu de couleur (IRC) : **70**
- Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = NC
- Facteur de maintenance : **1**
- Des résultats calculés :
 - > Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : **170 Lux**
 - > U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,59**
 - > U2h (EhMini/EhMoy) : **0,70**

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021).

En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CEBAZAT - STADE JEAN MARIE BELLIME 1 - NNI 630630101

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 23/03/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique.

La commission prend connaissance :

- de la demande de classement initial de l'installation, de la mairie, le 03/09/2025,
- du rapport de visite de M. Daniel NIERMONT, Membre de la C.D.T.I.S du District du Puy De Dôme, le 03/09/2025,
- de l'AAC, du 13/01/2023.

La commission rappelle que le rapport des essais IN SITU initiaux doit lui parvenir dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/04/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

VEYRE MONTON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 634550101

Cette installation, non entièrement clôturée est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/12/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la mairie, le 02/10/2025, et du rapport de visite de M. Daniel NIERMONT, Membre de la C.D.T.I.S du District du Puy de Dôme, le 02/10/2025.

La commission acte que l'installation est clôturée.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 16/10/2035.

1.4 Avis préalable

LEMPDES - STADE JEAN-FRANÇOIS PHILIPONEAU - NNI 631930201

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot reprend la demande d'avis préalable de la municipalité, dans le cadre d'une modification de l'espace vestiaire, afin de faire évoluer le classement de l'installation, du niveau T5 PN, vers le niveau T4 PN.

La commission rappelle la nécessité de relier les vestiaires joueurs, 2 * 2, par une ouverture sèche de 1.8 m.

La commission valide le plan fourni pour le vestiaire des arbitres et le local délégués.

La commission rappelle qu'une étude plus précise de l'aire de jeu permettra d'évaluer la possibilité de classement d'un niveau T3 PN.

Au regard des éléments transmis, la commission donne un avis préalable favorable, pour le projet de transformation des vestiaires pour un classement de l'installation, au niveau T4 PN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

VOLVIC - STADE MICHEL CHAMPLEBOUX 1 - NNI 634700101

Cet éclairage était classé au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/09/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des mesures réalisées par le M. Joël LAURENT, Membre de la C.D.T.I.S du District du Puy de Dôme, le 27/09/2025.

- Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : **295 lux**
- U1h (Eh Min/Eh Max) : **0.50**
- U2h (Eh Min/Eh Moy) : **0.67**

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E5 LED, à l'échéance du 16/10/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

